

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156
de M. Pierre-Alain Perritaz (PS), de Mme Manon Delisle (PS)
et de MM. Diego Frieden (CG-PCS) et Andreas Burri (Verts), ainsi que de 34 cosignataires,
demandant une étude pour l'adhésion au Partenariat des Achats Informatiques Romands
(PAIR)**

En séance du 23 février 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 156 de M. P.-A. Perritaz, de Mme M. Delisle et de MM. D. Frieden et A. Burri, ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant une étude pour l'adhésion au Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR).

Réponse du Conseil communal

Dans ce contexte, le Conseil communal se détermine comme suit.

1. Motivations des postulants et présentation du PAIR

Il est important de rappeler les motivations des postulants. Elles sont dictées par plusieurs attentes.

1.1. Les besoins et la gestion du domaine IT

Les membres du PAIR traduisent en termes de volumes d'achats potentiels les besoins de leur entité (collectivités publiques ou parapubliques). Il est possible d'en déduire que la remontée et la consolidation des volumes et des types d'appareils permettent de se faire une idée de l'évolution technologique de référence ou, du moins, de celle suivie par la majorité de ses membres. Les objets figurant dans les lots sont: des ordinateurs standards (desktop), des portables, des écrans, des imprimantes.

1.2. Les offres et les cahiers des charges

Le PAIR édicte, par ses choix et les demandes de ses membres, des cahiers des charges pour les achats de matériel, de composants informatiques et de certaines prestations. Les postulants font part de leur sensibilité aux questions éthiques, sociales et environnementales. Le PAIR fait référence à des normes environnementales et à certaines considérations éthiques et sociales. Le cadre légal des marchés publics est respecté en raison des volumes d'achats. Toutefois, les critères technologiques et économiques entrent pour une part très forte dans les décisions d'adjudication. Le PAIR joue le rôle de centrale d'achat: catalogue des produits, cahiers des charges, critères, appel d'offres, adjudications.

1.3. Les fournisseurs

Le PAIR informe ensuite les fournisseurs et le réseau des distributeurs sur l'identité des membres. Les achats de tous sont ainsi disponibles aux conditions préférentielles du PAIR.

1.4. Le PAIR: un réseau de membres

Le réseautage est également une composante importante. Les séances, une à deux par année, mettent en contact les professionnels IT et les responsables d'achat.

1.5. Conditions d'adhésion au PAIR

Le statut de collectivités publiques ou parapubliques est la condition principale. Une demande doit être adressée au secrétariat qui présentera la demande au comité. En cas d'adhésion, une cotisation annuelle de 600 francs sera facturée. Les appels d'offres ont lieu, en principe, tous les deux ans. Il s'agit de faire état des volumes d'achats envisagés.

1.6. Membres du PAIR dans le Canton de Fribourg

Le Canton de Fribourg, la HES-SO Fribourg, RZGD (16 communes de la Singine), les TPF sont membres du PAIR.

2. Stratégie de la Ville de Fribourg en termes d'achats de matériel et de composants

Afin de vérifier les avantages majeurs de l'adhésion au PAIR, l'étude ci-après confronte les objectifs du PAIR et ceux de la Ville de Fribourg.

Il importe de souligner également le poids exercés par les collectivités cantonales dans le PAIR: uniquement pour Fribourg, le Canton gère un parc de plus de 10'000 postes et la Ville près de 500. Ceci relativise la place de la Ville face aux collectivités cantonales de Suisse romande (Genève, Vaud, Neuchâtel).

2.1. Les besoins et la gestion du domaine IT

Le Service informatique est en charge de la gestion informatique de la Ville de Fribourg. Il faut d'emblée distinguer deux groupes importants.

- Groupe de l'administration

- **Postes de travail**

La stratégie IT suivie par la Ville de Fribourg évolue dans un environnement de type Microsoft, d'une part, et dans un environnement virtualisé, d'autre part. Le parc informatique, composé exclusivement de PC sous système d'exploitation Microsoft (Windows), était vieillissant; il y a deux ans, 70% des postes étaient âgés de plus de 7 ans. Le parc a été rajeuni avec leur remplacement par des terminaux dès juin 2014. D'ici à une année, le parc informatique sera constitué comme suit:

Types	Nombre	Part	Tendance
PC standards	15	3 %	↘ (diminution)
PC techniques	25	5 %	→ (stable)
PC portables-tablettes	60	13 %	↗ (augmentation)
Terminaux	367	79 %	↗ (augmentation)

- **Ecrans**

Le parc d'écrans 17'', en majeure partie encore il y a deux ans, est remplacé par des écrans 24''. Les nouveaux terminaux de type Samsung proposent un « tout en un »: terminal à proprement parler et écran 24''.

Objets	Type	Part	Tendance
Ecrans	15''	1 %	↘ (diminution)
Ecrans	17''	14 %	↘ (diminution)
Ecrans	19''	25 %	↘ (diminution)
Ecrans	> 22''	60 %	↗ (augmentation)

- **Imprimantes**

La stratégie suivie depuis une dizaine d'années vise la suppression, du moins la forte réduction, des imprimantes individuelles ou locales. Les moyens d'impression privilégiés sont les imprimantes multifonctions (photocopieurs, imprimantes); la répartition des rôles a dévolu cette gestion des multifonctions à l'Economat de la Ville de Fribourg, le Service informatique intervenant uniquement comme prestataires pour l'intégration des machines dans le réseau. En outre, le Centre d'impression se charge des grands travaux d'impression.

Objets	Type	Part	Tendance
Imprimantes	locales	59 %	↘ (diminution)
Imprimantes	en réseau	22 %	↘ (diminution)
Multifonctions	en réseau	19 %	↗ (augmentation)

• Groupe des écoles (écoles enfantines et primaires, cycles d'orientation)

Les établissements scolaires de la Ville de Fribourg évolue dans l'environnement du fabricant Apple qui accorde des conditions préférentielles au monde de l'éducation.

Le Service informatique n'est actuellement pas en charge de ce groupe.

Le groupe des écoles est en charge du Service des écoles, des enseignants et dispose d'un référent avec l'entité FriTic dépendant de la DICS (Direction).

2.2. Les offres et les cahiers des charges

Plusieurs constats peuvent être établis.

• Catalogue de produits du PAIR

Le catalogue ne correspond pas ou très faiblement aux besoins de la Ville de Fribourg. En effet, la technologie de virtualisation est encore peu répandue auprès des membres du PAIR.

Les volumes d'achats de la Ville de Fribourg seraient ainsi très faibles.

- Critères d'adjudication

- **Critères technologiques**

Les choix technologiques de la Ville de Fribourg dans le domaine IT sont simples:

- Une stratégie de virtualisation des postes de travail a été développée depuis plusieurs années, à l'instar du Canton et République du Jura. D'autres entités s'y intéressent mais la réticence est liée à des expériences peu convaincantes avec des solutions proposées durant la première décennie des années 2000; les effets s'en font encore ressentir.
- Le monde des postes de travail est aujourd'hui très simple: ou Microsoft ou Apple; les prix et l'offre de solutions sont plus intéressants dans le domaine Microsoft.

Ces choix sont partagés par les membres du PAIR, même si la virtualisation est encore timide. La stratégie de la Ville de Fribourg se défend toutefois par les avantages majeurs liés aux coûts, à la mobilité offerte et aux facilités de maintenance du parc de postes de travail.

- **Critères éthiques et sociaux**

Le matériel choisi par la Ville de Fribourg est de type Hewlett Packard pour les postes standards.

Selon une étude récente établie par les organismes **Pain pour le prochain** et **Action de Carême**, la société Hewlett Packard figure en tête de classement pour le respect des critères environnement, droits du travail et minerais des conflits (la société Apple figurant en troisième position).

Ceci conforte la Ville de Fribourg dans les choix effectués jusqu'à ce jour.

- **Critères économiques et financiers**

La Ville de Fribourg par son statut de ville chef-lieu et membre de la CSI (Conférence suisse de l'informatique) est connue des fabricants et du réseau de distributeurs. Lors des achats de matériel, elle a toujours pu bénéficier de fait des prix préférentiels tant du PAIR que de la CSI.

L'appartenance au PAIR n'est pas une condition absolument nécessaire pour bénéficier des prix préférentiels.

2.3. Les fournisseurs

La Ville de Fribourg est connue des fournisseurs et du réseau des distributeurs avec lesquels des contacts réguliers sont entretenus, indépendamment de toute appartenance au PAIR.

2.4. Le PAIR: un réseau de membres

Le réseautage et le partage d'expérience sont des moyens et des valeurs importantes. L'adhésion au PAIR constituerait l'entrée dans un réseau de plus, dont les membres sont connus du fait des connexions existant actuellement dans les relations au sein de la CSI et avec les vis-à-vis des autres collectivités publiques ou parapubliques.

Il est toujours intéressant de rencontrer des personnes ayant soit des fonctions soit des responsabilités identiques pour des échanges de vues, de connaissances et d'expériences.

2.5. Conditions d'adhésion au PAIR

Hormis le fait d'une cotisation annuelle de 600 francs, la demande est simple dans sa démarche et l'issue certainement positive.

2.6. Membres du PAIR dans le Canton de Fribourg

Les contacts existent principalement avec le SITel.

3. Conclusions

Une adhésion au PAIR répond à plusieurs attentes, au sens des initiants: une démarche responsable par le respect de critères de choix, l'assurance d'une stratégie IT convergente par contact avec les membres du PAIR et par un avantage économique important.

Pour la Ville de Fribourg, l'étude montre qu'**une adhésion au PAIR n'apporte pas d'avantages significatifs et majeurs:**

- les choix opérés à ce jour répondent aux critères avancés par le PAIR;
- les avantages économiques sont offerts de fait à la Ville;
- le réseautage est déjà très important.

En conclusion, le Conseil communal estime inutile une adhésion de la Ville de Fribourg au PAIR.

Le postulat n° 156 est ainsi liquidé.